

Publié le 17 octobre 2016 à 18h40 | Mis à jour le 18 octobre 2016 à 08h14

## Mourir pour Allah ou pour Jéhovah...



Éloïse Dupuis, une jeune mère de 27 ans qui venait de donner naissance à un bébé par césarienne, est décédée au bout de son sang après avoir refusé une transfusion sanguine pour des motifs religieux.  
tirée de Facebook



[Gilbert Lavoie](#)

Le Soleil

(Québec) CHRONIQUE / Les députés de l'Assemblée nationale commencent, mardi, l'étude en commission parlementaire du projet de loi 62 sur la laïcité de l'État. Retour au vieux débat sur le voile, le tchador, le niqab et la burqa... Le projet de loi obligera les fonctionnaires et les citoyens à communiquer à visage découvert. Il établira les conditions d'attribution des accommodements pour un motif religieux.

Ce qui m'étonne, c'est de voir nos élus se passionner autour de morceaux de tissus qui brimeraient les droits de la femme, et de ne rien entendre sur le sort de cette femme, membre des témoins de Jéhovah, qui est morte sous les yeux de son médecin la semaine dernière à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Une jeune mère de 27 ans qui venait de donner naissance à un bébé par césarienne, et qui est décédée au bout de son sang après avoir refusé une transfusion sanguine pour des motifs religieux.

On a mis des années au Québec à discuter sur le droit de mourir dans la dignité. On a posé des conditions, on a défini les circonstances. Mais on permet quand même à des gens qui ne sont pas en fin de vie de refuser des transfusions, même si cette décision les mène à une mort certaine. Ça n'a aucun sens.

On ne connaît pas les circonstances précises du refus de la jeune femme décédée à Lévis. Était-ce un refus libre et éclairé? Il y aura enquête du coroner. Mais ce que l'on connaît, c'est l'impuissance des médecins devant ce droit de refuser des soins pour des motifs religieux. Je ne parle pas ici du

droit des gens en fin de vie ou gravement malades, mais d'une jeune mère dans la vingtaine.

Qu'est-ce qu'il y a de pire dans ce monde? Mourir pour Allah ou mourir pour Jéhovah? Dans un cas comme dans l'autre, ça ressemble à un suicide.

Un ami médecin me fait valoir qu'il y a une différence entre un suicide et un décès causé par un refus de recevoir une transfusion. Les personnes qui se suicident posent généralement leur geste sous le coup d'une dépression, d'un échec. La société se fait un devoir d'intervenir parce qu'une fois traités, ces gens sont souvent bien heureux de vivre. Alors qu'une personne qui décide ou accepte de mourir à cause de sa religion ne veut pas survivre.

Il faudrait respecter ça? Si je tente de m'immoler par le feu devant l'Assemblée nationale pour ma religion, la police tentera de me sauver sans se poser de question sur mon libre arbitre.

Le problème, avec les témoins de Jéhovah, c'est qu'il est difficile sinon impossible de déterminer si le refus de transfusion sanguine a été vraiment libre et éclairé. Mais ce que l'on sait et ce dont plusieurs médecins ont été témoins dans le passé, c'est que les membres de la secte bloquent souvent l'accès au patient dans ce genre de situation. Et que les avocats de la communauté se pointent parfois à l'hôpital...

C'est fort et puissant, l'instinct maternel. J'ai peine à croire qu'une jeune femme qui vient de donner naissance à un bébé ait accepté tout à fait librement et avec toute sa tête de mettre sa vie en péril et de ne pas connaître son enfant. Peut-on vraiment parler de décision libre et éclairée quand on est près du coma et qu'on est entouré uniquement de membres de la secte? Je refuse d'y croire.

Interrogé par les journalistes, le premier ministre Philippe Couillard a rappelé que la jurisprudence permet de telles situations. C'est vrai, mais doit-on s'en laver les mains? Il me semble qu'on pourrait au moins, comme gouvernement, éviter que les gens qui prennent une telle décision ne soient encadrés par la secte et coupés du monde extérieur.

[Détente](#)

[Avis de décès](#)

[Archives](#)

[Petites annonces](#)

[Plan du site](#) [Modifier votre profil](#) [Foire aux questions](#) [Nous joindre](#) [Conditions d'utilisation](#) [Politique de confidentialité](#)